

EHB

Eidgenössisches Hochschulinstitut für Berufsbildung
Kirchlindachstrasse 79 | Postfach | CH-3052 Zollikofen
Telefon +41 31 910 37 70 | Fax +41 31 910 37 01
www.ehb-schweiz.ch | info@ehb-schweiz.ch

Kontaktperson:
André Zbinden-Bühler
Telefon +41 31 910 37 84
andre.zbinden@ehb-schweiz.ch

IFFP

Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle
Avenue de Provence 82 | CH-1007 Lausanne
Téléphone +41 21 621 82 00 | Fax +41 21 626 09 30
www.iffp-suisse.ch | info@iffp-suisse.ch

Personne de contact:
Caroline Meier Quevedo
Téléphone +41 21 621 82 26
caroline.meier@iffp-suisse.ch

IUFPF

Istituto Universitario Federale per la Formazione Professionale
Via Besso 84 | CH-6900 Lugano Massagno
Telefono +41 91 960 77 77 | Fax +41 91 960 77 66
www.iuffp-svizzera.ch | info@iuffp-svizzera.ch

Persona del contatto:
Luca Bausch
Telefon + 41 91 970 77 21
luca.bausch@iuffp-svizzera.ch

CONSEIL SUR LES QUESTIONS ECONOMIQUES

Les réformes de la formation professionnelle initiale peuvent augmenter la qualité de formation et parallèlement pour les entreprises, elles peuvent être économiquement favorables. Les entreprises peuvent être ainsi incitées à former. Le conseil sur les questions économiques sert à évaluer les conséquences des modifications intégrées dans les OrFO sur le rapport coût-efficacité de la formation:

- Explication des bases théoriques et des méthodes de calcul des coûts et des besoins
- Résultats principaux dans le projet «Coûts et besoins de la formation professionnelle» et représentation de la situation de coût-efficacité empirique dans la profession éducative respective (état année 2000/01, à partir de l'automne 2007: état 2004/05)
- Représentation de l'effet des réformes, simulation des effets de coût-efficacité des réformes dans la profession respective au moyen du logiciel de simulation
- Questions et discussion des résultats de l'analyse coûts-efficacité

Note: L'analyse de la simulation de coût-efficacité ainsi que des simulations dépendent de la disponibilité des données sur les formations professionnelles initiales respectives. Conformément à la disponibilité des données et avec le soutien des OMT compétents, des données supplémentaires peuvent toutefois être collectées.

CONDITIONS GENERALES

CONDITIONS DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'OMT et l'IFFP planifient le conseil et l'accompagnement d'un commun accord. Un aperçu sur l'organisation du processus de réforme se trouve dans le manuel relatif aux ordonnances de l'OFFT (www.bbt.admin.ch/themen/grundbildung sous «Ordonnances sur la formation professionnelle initiale»).

COUITS

L'ampleur des prestations proposées s'oriente vers les besoins des OMT. Elles sont facturées après utilisation.

INTRODUCTION DES REFORMES

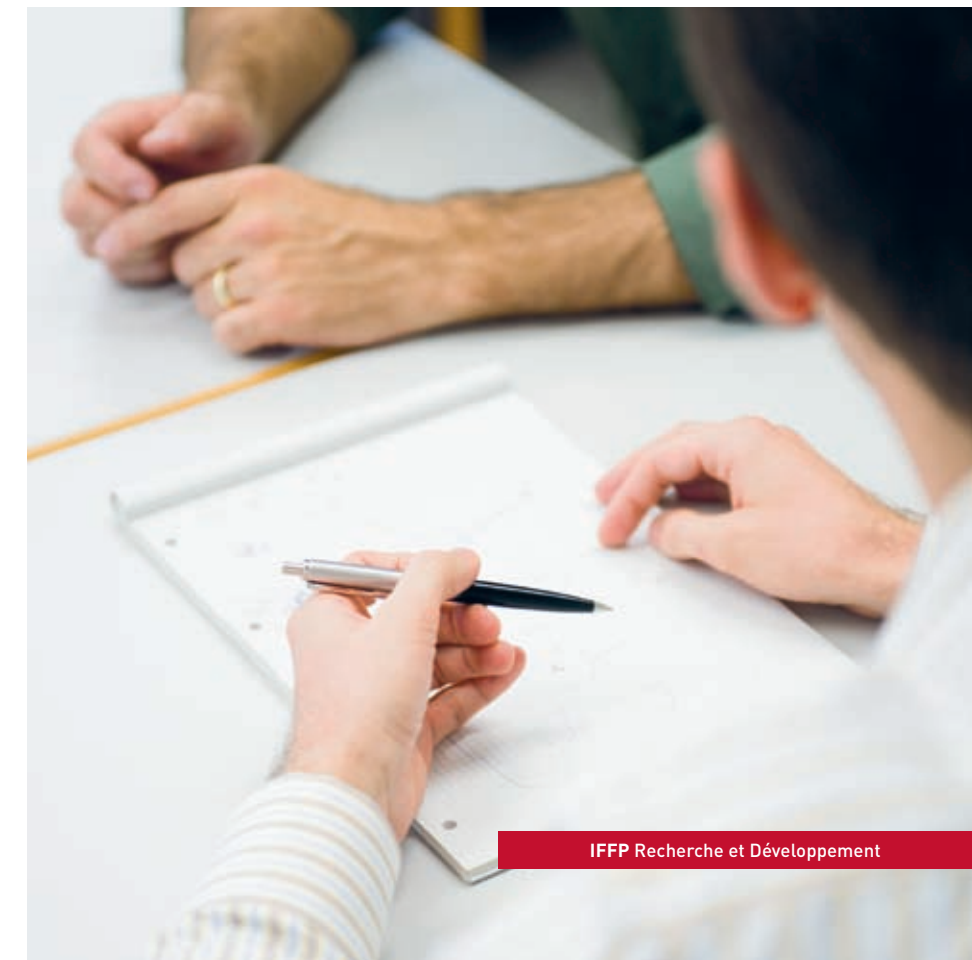
D'autres informations sur l'offre de l'IFFP se trouvent dans les dépliants concernant l'introduction des réformes dans la formation professionnelle initiale:

[Offres de formation et de conseil pour l'introduction des réformes](#)

[Programme de cours «Formation continue»](#)

Les étapes vers une nouvelle formation professionnelle initiale

OFFRES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONSEIL POUR L'ÉLABORATION DES ORDONNANCES DE FORMATION



INTRODUCTION

La loi sur la formation professionnelle, qui est en vigueur depuis le 1.1.2004, demande aux organisations du monde du travail (OMT) de réviser les règlements d'apprentissage actuels. La formation professionnelle initiale sera réglementée par une nouvelle ordonnance de formation (OrFo) et un plan de formation. L'élaboration de ces nouvelles bases nécessite de la part des OMT un investissement important dans les travaux suivants:

- Définir le métier et le positionner dans l'environnement économique
- Décrire les compétences exigées pour une activité professionnelle qualifiée
- Etablir les objectifs de formation pour la formation professionnelle initiale
- Déterminer l'organisation de la formation et sa durée
- Fixer la procédure de qualification

La conduite de ces différents travaux nécessite des analyses pointues à différents niveaux et durant les différentes phases du processus de la consultation à la mise en œuvre d'une nouvelle OrFo. Dans ce cadre, une réflexion en pédagogie et en psychologie de l'apprentissage est centrale. C'est pourquoi, l'Office fédéral pour la formation professionnelle (OFFT) conseille un accompagnement pédagogique pendant certaines phases du processus de réforme. L'IFFP offre différentes prestations aux OMT dans trois langues nationales et dans trois régions linguistiques.



PRESTATIONS

INFORMATION

L'IFFP répond aux questions importantes des OMT en relation avec les objectifs et les étapes du processus de réforme, en complément aux informations fournies par l'OFFT et propose des explications spécifiques sur les étapes suivantes:

- Analyse des situations de travail
- Analyse sur l'évolution du métier
- Analyse coût-efficacité
- Modèles de développement de plan de formation
- Examen de cohérence
- Niveaux de formation (Formation en 2, 3, 4 ans, délimitation avec la formation professionnelle supérieure)
- Procédure de qualification et reconnaissances des apprentissages informels

ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL ET ANALYSE SUR L'EVOLUTION DU METIER

Une analyse des situations de travail consiste à décrire des situations professionnelles significatives et représentatives en relation avec les compétences qui sont nécessaires pour gérer ces situations. C'est pourquoi les workshops sont organisés avec des professionnels expérimentés ayant une connaissance approfondie du métier. Avec l'aide de ces professionnels, experts du métier, une représentation des champs d'activités professionnelles typiques du métier concerné est développée.

L'analyse des situations de travail, ainsi que l'analyse de l'évolution du métier en relation avec les développements possibles du marché du travail, contribue à la clarification et à la définition d'un profil professionnel. Ce dernier servant de base à l'établissement d'un profil de qualification.

L'IFFP offre les prestations suivantes dans ces domaines:

- Conseil pour la planification d'une analyse des situations de travail (objectifs, déroulement, réalisation)
- Modération de workshops et exploitation des données pour la description des situations professionnelles
- Modération de workshops et exploitation des données pour l'analyse de l'évolution du métier
- Conseil dans l'interprétation des résultats des workshops

CONSEIL ET SOUTIEN DANS L'ELABORATION D'UN PLAN DE FORMATION

L'élaboration du plan de formation est un travail exigeant. Les compétences qui doivent être acquises en formation sont définies formellement en objectifs de formation. L'IFFP dispose du savoir-faire nécessaire et peut conseiller les OMT dans l'élaboration d'un plan de formation selon différents modèles. Notre expérience est basée sur l'accompagnement de plus de 50 métiers réformés:

- Conseil dans la planification du processus de développement
- Conseil, accompagnement et modération de groupes de travail dans le développement de plan de formation
- Feedback sur les projets de plan de formation (avant l'examen de cohérence)
- Soutien dans le travail de révision après l'examen de cohérence et la consultation